



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 6 décembre 2023**Délibération n°58/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 23 novembre 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU,
Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à madame Martine PINVILLE), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs présents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hélène GINGAST.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	6
Votants	15

Objet : IMMERSITY 2024

La réalité virtuelle offre de nouveaux débouchés aux professionnels de l'image, que ce soit dans le domaine des industries culturelles que des industries plus traditionnelles (tourisme, industries...). Sa dynamique internationale offre des opportunités dont le Pôle Image Magelis a souhaité se saisir il y a 5 ans pour se positionner en France comme un centre majeur de création et de production.

Ainsi, Magelis, en mettant au cœur de son développement le secteur de l'image numérique, a créé IMMERSITY en 2018, un événement professionnel réunissant des acteurs du secteur de la réalité virtuelle concernés par les problématiques de création, de production et de diffusion.

Devant le succès de la fréquentation professionnelle et d'estime rencontré à chaque édition et des enjeux de la filière, Magelis souhaite renouveler l'événement et organiser une nouvelle édition d'Immersivity, sur un format identique à 2023, à savoir des conférences, des études de cas et des présentations diverses. La septième édition d'Immersivity aura lieu du mercredi 27 mars au vendredi 29 mars 2024 au Cnam-Enjmin.

Un site Internet dédié présentant les programmes et intervenants de toutes les éditions est consultable à l'adresse suivante : www.immersivity.fr

Le programme s'articulera autour de conférences, d'études cas et de présentations diverses sous des formats adaptés. L'évènement s'intéressera aux tendances émergentes du secteur, à l'avenir des différents formats, aux interactions avec les autres filières, aux retours d'expériences, aux moyens de financement et suscitera des collaborations entre les différents participants.

Pour réaliser cet événement, le Pôle Image Magelis a souhaité s'adjoindre l'assistance d'un expert spécialisé, en la personne de Mathieu Gayet, spécialiste en storytelling et contenus numériques. Il assure la mission de programmation, d'animation et de promotion d'IMMERSITY pour l'édition 2024, attribuée via un marché passé selon une procédure adaptée.

Les partenaires pour cet événement restent inchangés : le CNC, PXN – l'Association de producteurs d'expériences numériques indépendants, le CNXR – Conseil National de la XR et COBO/CATS - le Cluster Aquitain du Transmedia Storytelling. Le Pôle Image pourrait associer d'autres structures, françaises ou étrangères, pouvant s'inscrire également comme partenaires de la manifestation.

Pour cette édition, et à l'image des autres manifestations qu'il organise, le Pôle Image Magelis prendrait en charge [directement ou par remboursement] les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants, conférenciers et invités.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'opération exposée ci-dessus ;
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement), par le Pôle Image Magelis, des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités à IMMERSITY 2024 ;
- autorisent Monsieur le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 8 déc. 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 8 déc. 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 8 décembre 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

